

MP

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ - Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN - Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - Jean-Marie MIR –

ÉTAIT ABSENT : André BÉGUÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Matthieu NOGUERO

Le Conseil Municipal :

◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2019.

Approuvé.

◆ **approuve** la **modification budgétaire n° 5.**

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve** la modification budgétaire relative aux durées d'amortissement pour les budgets annexes « Locations soumises à TVA », « Loc Ets Thermes », « Eau » et « Transport ».

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Point n° 4** : MAISON DE SANTÉ – BAIL PROFESSIONNEL : sans délibération.

◆ **Point n° 5** : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : MODIFICATION DES STATUTS : sans délibération.

◆ **indique** que la rétrocession du réseau d'eau potable du « Village des chalets » au Pla d'Adet sera effective :

- après délivrance d'un certificat de conformité par SUEZ suite à un contrôle de sa part à l'issue des travaux ;
- après installation d'un compteur par abonné ;
- le réseau sera propriété de la commune jusqu'au compteur installé par SUEZ ;
- une convention sera alors signée par la commune et la copropriété en ce qui concerne les parties de réseau situées en domaine privé hors voirie.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve** le projet d'acquisition des propriétés de Madame Ombeline PEREZ situées à Soulan Espiaube, Pladavet et Plagnets pour un montant de 82 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Point n° 8** : S.C.I. L3G (LES « 3 GUIDES ») : sans délibération.

◆ **approuve** l'Etat d'Assiettes des coupes, exercice 2020, proposé par l'ONF concernant la :

- ↳ forêt communale de Saint-Lary-Soulan – Estensan
- ↳ forêt communale de Saint-Lary-Soulan et Sailhan
- ↳ forêt Sectionnale de Soulan.

Adoptées à l'unanimité.

- ◆ **approuve la modification du tableau des emplois communaux** : création d'emplois :
 - **Rédacteur Principal 2^{ème} classe (1)**
 - **Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe (1)**
 - **Chef de Service Police Municipale (1)**
 - **Cadre Supérieur de Santé (1)**
 - **Educatrice de Jeunes Enfants 2^{ème} Classe (1)**
 - **Auxiliaire de Puériculture 1^{ère} Classe (1)**
 - **Agent de Maîtrise Principal (1)**
 - **Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe (3)**
 - **Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe (2)**

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**
Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

Un point est fait sur les dossiers en cours :

- ↪ Maison de Santé ;
- ↪ travaux Office de Tourisme ;
- ↪ travaux salle de conférence de la Mairie ;
- ↪ extension Rio ;
- ↪ déviation Saint-Lary-Soulan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR